

Ces entreprises pourraient réclamer de lourds dommages et intérêts à l'Etat ou aux collectivités locales, y compris les communes, faisant exploser la dette publique.

Les multinationales pourraient ainsi amener le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, exposant le tiers du département 05 (Bassin Gapençais, Dévoluy, Champsaur, Buëch) aux aventures de la fracturation hydraulique. Et à accepter la culture des OGM en plein champ, la fin de la traçabilité et des étiquetages, le bœuf aux hormones, le porc à la ractopamine ou le poulet lavé au chlore. On sait d'ores et déjà que l'UE s'est déclarée prête à l'abandon du principe de précaution.

Pire encore : des organismes de « convergence réglementaire », composées « d'experts », pourront censurer à l'avance des projets de règlements ou de lois, et les empêcher de passer devant les parlements ! Cela constituera une nouvelle attaque de la souveraineté nationale, condition de la démocratie, réduisant les élus à ne devenir que des exécutants de décisions prises hors de tout contrôle démocratique, dans l'intérêt des multinationales.

Pour ces raisons la commune de Puy Saint André, réunie en conseil municipal à 3 abstentions et 6 voix pour :

Manifeste son opposition à ces deux traités (PTCI, TAFTA en anglais, et AECG , CETA en anglais), dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence

se déclare en vigilance par rapport à tout autre traité multinational qui réaliserait ces mêmes objectifs (TISA...)

demande l'arrêt du processus de ratification du CETA, négocié dans la plus grande opacité, et un moratoire sur les négociations du TAFTA

demande la diffusion immédiate des éléments de la négociation et l'ouverture d'un débat national sur l'opportunité de ces Traités, qui engagent l'avenir des populations

refuse toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et des consommateurs

se déclare en attendant hors TAFTA et hors CETA

Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission en Préfecture

Le 7 Avril 2015

De la publication le 10 Avril 2015

Fait à Puy Saint André le

Le Maire

Pierre LEROY

